



Tunis, 17 June 2005

*International Seminar on  
KNOWLEDGE ECONOMY, KNOWLEDGE SHARING,  
KNOWLEDGE MANAGEMENT*

**Libre Accès à l'Information Scientifique et Technique :  
une nécessité pour bâtir une société et une économie  
durable de la connaissance.**

Francis F. Muguet

Réseaux de la Connaissance et Société de l'Information. (KNIS)

<http://www.knis.org> <http://www.ensta.fr/~muguet>

E.N.S.T.A 32 Boulevard Victor [muguet@ensta.fr](mailto:muguet@ensta.fr)

75739 PARIS CEDEX FRANCE

MDPI Journaux en Libre Accès - Publieur Associé

<http://www.mdpi.org> [muguet@mdpi.net](mailto:muguet@mdpi.net)

**SMSI Sommet Mondial sur la Société de l'Information :**

**Coordinateur Groupe de la Société Civile sur l'Information Scientifique**

<http://www.wsis-si.org>

Co-coordonateur Groupe de la Société Civile sur les Brevets et Droits d'Auteurs

<http://www.wsis-pct.org>

WTIS Tour Mondial de la Société de l'Information

<http://www.wtis.org>

[muguet@wtis.org](mailto:muguet@wtis.org)





Tunis, 17 June 2005

**Libre Accès à l'Information Scientifique et Technique :  
une nécessité pour bâtir une société et une économie  
durable de la connaissance.**

**La situation Actuelle**

Absurde : Les auteurs de la communauté scientifique et technologique font dons de leurs contenus à des Publieurs qui les revendent ensuite très chers, à un prix qui ne correspond pas à leurs prestations...

à cette même communauté des scientifiques et des ingénieurs !

Contradictoire vis à vis des buts mêmes de la Toile

**Ses conséquences**

Pays développés - Pays en transition - Pays en voie de développement

Scientifiques – Culturelles – Humaines - Economiques

Un fossé numérique au niveau du contenu.

**Pourquoi ?**

Un héritage du passé exploité sans scrupule

Un manque de conscience sociétale des auteurs soumis à des contraintes carriéristes et financières

Un manque de politique des instances qui financent et évaluent la recherche qui ne se rendent pas compte que ce sont elles qui en fait de compte subventionnent, indirectement mais sûrement les publieurs scientifiques.

Instances publiques : Agences de Recherche, Universités, Ecoles d'Ingénieurs

Instances privés : Ex Laboratoires Pharmaceutiques



Tunis, 17 Juin 2005

**Libre Accès à l'Information Scientifique et Technique :  
une nécessité pour bâtir une société et une économie  
durable de la connaissance.**

**Les Solutions Techniques :**

Journaux en Libre Accès  
Archives Ouvertes

*nouvelles possibilités :*

Journaux de re-diffusion ( Journaux de Seconde Génération )  
Preprints encryptés  
Réseaux pair à pair

**Les solutions Politiques :**

Changement du mode d'évaluation de la recherche  
Recommandations ou obligations par les instances de financement que les  
contenus soient publié en libre accès.

Création de centre de publication numériques par les Agences de Recherche,  
les Organisations Internationales ( Science et Développement), les grandes fondations  
philanthropiques pour héberger les Journaux en Libre Accès ( dans ce cas, sans frais  
de publication ), des archives ouvertes ainsi que les nouvelles possibilités.



Tunis, 17 Juin 2005

**Libre Accès à l'Information Scientifique et Technique :  
une nécessité pour bâtir une société et une économie  
durable de la connaissance.**

**Le Rôle du Sommet Mondial sur la Société de l'Information.**

**Prise de conscience :**

Le Libre Accès est un facteur du Fossé Numérique

Aspect économiques en liaison avec le développement durable

Les gouvernements des pays en transition et en voie de développement réalisent qu'ils peuvent et doivent exercer une pression politique.

L'accès apparaît comme une solution gagnant / gagnant

**Les Implications Juridiques :**

Les états et organisations internationales qui soutiennent le Libre Accès voient leurs responsabilités dégagés vis à vis des autres pays et organisations internationales ( ex OMC )

Les institutions nationales qui adoptent un politique de libre accès, ne peuvent être critiqués par leurs propres gouvernements.

Dans les travaux préliminaires de *lege feranda* , les législateurs doivent tenir compte des recommandations du droit international public, et les parlementaires peuvent les invoquer lors des débats d'adoption des lois.

Au cours de procès éventuels avec des publieurs traditionnels, en cas d'obscurité ou d'absence de la loi nationale sur certains points, alors les recommandations du SMSI servent de références pour le juge, et en tout cas, donnent aux parties adoptant une position en faveur du libre accès, le bénéfice de la bonne foi, et les dégagent donc des dommages qu'ils auraient pu être amenés à payer.



Tunis, 17 Juin 2005

**Libre Accès à l'Information Scientifique et Technique :  
une nécessité pour bâtir une société et une économie  
durable de la connaissance.**

Le Rôle du Sommet Mondial sur la Société de l'Information.

**Phase de Tunis:**

Mise en oeuvre par les Programmes et Agences Spécialisées de l'ONU  
( valeur contraignante ? )

Mise en oeuvre par les autres organisations internationales et les fondations  
philanthropiques ( valeur incitative )

Possibilité de donner un cadre juridique de droit international public à une  
coordination des différentes instances pour soutenir le Libre Accès. Une possibilité est  
offerte par la proposition concrète : UNMSP ( <http://www.unmsp.org> ) sous le haut  
patronage et l'inspiration de S.E Adama Samassékou, Président du PrepCom de la  
Phase I du SMSI.





### Remerciements

La Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénieurs (<http://www.unesco.org/wfeo/>) (FMOI/WFEO) est sincèrement remerciée pour l'organisation de ce séminaire dans le cadre de la préparation du Sommet Mondial sur la Société de l'Information qui doit se tenir à Tunis en Novembre prochain. C'est l'occasion pour moi de remercier encore la FMOI , et tout particulièrement ses délégués au SMSI, Kamel Ayadi et Tijani Ben Jemaa, pour son indéfectible et fidèle soutien à la cause du Libre Accès à l'Information Scientifique, pour sa vision favorable aux Logiciels Libres, dans la première phase du Sommet et qui se voit confirmé lors de la seconde phase. La FMOI doit être aussi félicitée pour l'organisation de ce colloque qui vise à renforcer le rôle et la voix de l'Ingénieur dans la construction d'une Société de l'Information à la fois éthique et solidaire et qui doit conduire au développement durable dans le cadre d'une Société de la Connaissance et des Savoirs Partagés.

La FMOI est aussi remerciée pour la prise en charge de mon séjour. L'Association Egide (<http://www.egide.asso.fr>) est également remerciée pour la prise en charge des frais de transport aérien.